

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 22 MAI 2007

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, mardi le 22 mai 2007, à 18h45.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Carine Lachapelle et MM les conseillers, Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse et présidente de l'assemblée.

M. le conseiller Yves Sigouin est absent.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h45. La mairesse, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, les avis de convocation de la séance spéciale ont été transmis aux membres du Conseil et chacun d'eux déclare en avoir obtenu copie dans les délais.

163/22-05-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Protection du réservoir Kiamika
3. Période de questions
4. Levée de la séance spéciale.

ADOPTÉE

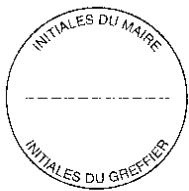
PROTECTION DU RÉSERVOIR KIAMIKA

164/22-05-07

DEMANDE D'APPUI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCO ET RÉCRÉO-TOURISTIQUE DU RÉSERVOIR KIAMIKA

ATTENDU que les municipalités de Chute-Saint-Philippe, de Lac-Saguay, de Rivière-Rouge et la MRC pour les TNO sont limitrophes du Réservoir Kiamika;

ATTENDU que le Réservoir Kiamika représente un potentiel d'envergure pour un développement éco et récréo-touristique générateur de retombées majeures pour l'économie de ces municipalités et de toute la région;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 22 MAI 2007

ATTENDU que le site constitue un milieu naturel peu perturbé et offre une biodiversité rare dans notre région, attrait précieux pour attirer une clientèle internationale;

ATTENDU que le Réservoir Kiamika est situé à proximité de l'aéroport international de Rivière-Rouge / Mont-Tremblant, du centre de villégiature de Mont-Tremblant, de la montagne du Diable et du développement Windigo, ce qui en fait un lieu stratégique pour le développement touristique;

ATTENDU le besoin de diversification touristique pour les clients internationaux de Mont-Tremblant;

ATTENDU l'importance grandissante pour la région de l'économie touristique et l'ouverture vers d'autres horizons économiques et sociaux;

ATTENDU l'urgence pour la région de diversifier son économie et ses secteurs d'emploi en mettant l'accent sur des projets de développement durable;

ATTENDU les nombreuses études réalisées sur le potentiel de développement du réservoir Kiamika;

ATTENDU que la Société de Développement du Réservoir Kiamika, dont font parti les municipalités limitrophes, les TNO, la MRC, le CLD et le MRNF travaillent activement depuis trois ans à définir le produit et le type de développement recherché;

ATTENDU qu'un plan directeur a été réalisé et le consensus établi suite au dépôt d'un document d'orientation mettant l'emphase sur la recherche de produits touristiques commerciaux répartis équitablement en pourtour du réservoir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Qu'après étude du dossier, la Ville de Rivière-Rouge demande à la MRC d'Antoine-Labelle, par le conseil des maires, de donner son appui à la Société de Développement du Réservoir Kiamika (SDRK) afin de poursuivre les travaux et la recherche de promoteurs pouvant soumettre des projets axés sur des activités touristiques commerciales.

ADOPTÉE

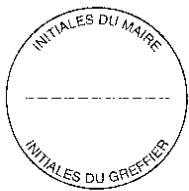
165/22-05-07

MORATOIRE DE 5 ANS QUANT À LA POSSIBILITÉ D'ACCEPTER DES PROJETS AXÉS SUR LA VILLÉGIATURE CONVENTIONNELLE (MAISONS ET CHALETs PRIVÉS) DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA

ATTENDU que les municipalités de Chute-Saint-Philippe, de Lac-Saguay, de Rivière-Rouge et la MRC par les TNO sont limitrophes du Réservoir Kiamika;

ATTENDU que ces instances ainsi que le CLD et le MRNF territoire font partie de la Société de Développement du Réservoir Kiamika;

ATTENDU que le Réservoir Kiamika représente un potentiel d'envergure internationale pour un développement éco et récréo-touristique générateur de retombées majeures pour l'économie de ces municipalités et de toute la région;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 22 MAI 2007

ATTENDU que le Réservoir Kiamika est situé à proximité de l'aéroport international de Rivière-Rouge / Mont-Tremblant, du centre de villégiature de Mont-Tremblant, de la montagne du Diable et du développement Windigo, ce qui en fait un lieu stratégique pour le développement touristique;

ATTENDU l'urgence pour la région de diversifier son économie et ses secteurs d'emploi en mettant l'accent sur des projets de développement durable;

ATTENDU qu'un plan directeur a été réalisé et le consensus établi suite au dépôt d'un document d'orientation mettant l'emphase sur la recherche de produits touristiques commerciaux répartis équitablement en pourtour du réservoir;

ATTENDU qu'un consensus est déjà intervenu quant à un moratoire de 3 ans sur tout projet comportant de la villégiature traditionnelle, soit la construction de maisons ou chalets privés et sur la recherche de produits touristiques commerciaux répartis équitablement en pourtour du réservoir;

ATTENDU que le MRNF a demandé aux municipalités concernées d'augmenter la durée du moratoire de 3 à 5 ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle, appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Qu'après étude du dossier, la Ville de Rivière-Rouge modifie la durée prévue de 3 ans du moratoire visant la villégiature conventionnelle pour une durée de 5 ans et demande au MRNF territoire de prendre avis du changement et de recevoir et diriger les promoteurs intéressés en fonction de cette exigence.

ADOPTÉE

Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

166/22-05-07

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle, appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De lever la séance spéciale, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h16.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe